

U²⁰¹⁸**NSS**

Fiche Sport

33 - Lutte

Mise à jour : 13 septembre 2017



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 12
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 15
Membres CMN	Page 19
Annexes	Page 20

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Lutte a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Conditions de participation:

Les Championnats par Équipes d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive sauf :

- L'AS dont une équipe de garçons ou de filles s'est classée les 2 années précédentes, championne de France lors des championnats de France UNSS de Lutte par Équipe d'Établissement dans la même catégorie d'âge².
- Les associations sportives ayant atteint l'année précédente la finale lors des championnats de France UNSS de Lutte par Équipe Excellence dans la catégorie Collège ou Lycée.
- Les équipes comportant UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des Pôles Espoir, des Pôles France des Fédérations Françaises de Lutte et de Judo,
- Les équipes comportant UN élève ayant été licencié à la Fédération Française de Lutte ou de Judo au moins 3 ans.

Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 22 décembre 2017 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes Établissement d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, AUCUNE équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).
- les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.



Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2015 – 2016 et/ou 2016 – 2017), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS le 23 décembre 2017.

² Si ces équipes ne sont pas finalistes lors des championnats excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement Lutte

LICENCIÉS AUTORISÉS	Collège Minimes, filles et garçons <i>Les Benjamins 3 sont autorisés sans quota</i>	Lycée Cadets et Juniors, filles et garçons <i>Les Juniors sont autorisés sans quota</i>
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTION SPORTIVE SCOLAIRE	Équipe COLG : 6 lutteurs (5 au minimum) 6 Catégories de poids: +40kg -50kg +45kg -55kg +50kg -60kg +55kg -65kg +60kg -70kg +70kg* (*si différence de +10kg entre les lutteurs le match est neutralisé)	Équipe LYCG : 5 lutteurs (4 au minimum) 5 Catégories de poids: -65kg* +60kg -70kg +65kg -75kg +70kg -80kg +80kg* (*si différence de +10kg entre les lutteurs le match est neutralisé)
	Équipe COLF : 6 lutteuses (5 au minimum) 6 Catégories de poids: +35kg -45kg +40kg -50kg +45kg -55kg +50kg -60kg +55kg -65kg +65kg* (*si différence de +10kg entre les lutteuses le match est neutralisé)	Équipe LYCF : 5 lutteuses (4 au minimum) 5 Catégories de poids: -55kg* +50kg -60kg +55kg -65kg +60kg -70kg +70kg* (*si différence de +10kg entre les lutteuses le match est neutralisé)
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre obligatoire par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de la même académie Il ne peut pas être compétiteur Il peut être licencié à la FFL En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée intégré à l'équipe	
RÈGLEMENT	UNSS Cf. le livret « Je suis Jeune arbitre en lutte » 2016-2020 (MAJ 2017)	
FORMULE DE COMPÉTITION	Compétition équipe contre équipe (face à face) Formule championnat jusqu'à 5 équipes ou formule par poule et tableau de classement à partir de 6 équipes	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Quotas par inter-académies et repêchage de la CMN 1 équipe COLG et 1 équipe COLF par inter-académies (12 équipes maxi au CF) 1 équipe LYCG et 1 équipe LYCF par inter-académies (12 équipes maxi au CF)	
NOMBRE D'ÉQUIPES	48 équipes au maximum (moyenne des 4 dernières années : 30 équipes)	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Equipe d'Établissement Collège filles Champion de France UNSS par Equipe d'Établissement Collège garçons Champion de France UNSS par Equipe d'Établissement Lycée filles Champion de France UNSS par Equipe d'Établissement Lycée garçons Champion de France UNSS par équipe d'Établissement LP Filles Champion de France UNSS par équipe d'Établissement LP Garçons	

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Établissement Lutte

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012

Modalités

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2^{ème}, 3^{ème}
- reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
 - 1^{er} LP 1
 - 2^{ème} Lycée A
 - 3^{ème} Lycée B
 - 4^{ème} Lycée C
 - 5^{ème} LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1^{er} Lycée A
 2^{ème} Lycée B
 3^{ème} Lycée C
 éventuellement
- CF LP 1^{er} LP 1
 2^{ème} LP 2
 éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf sports où il n'y a qu'un niveau de compétition.

Championnats de France UNSS par Equipe Excellence

Associations Sportives obligatoirement en championnat Excellence

- Les associations sportives ayant atteint en 2017 la finale lors des championnats de France UNSS de Lutte par Equipe Excellence dans la catégorie Collège ou Lycée.
- L'association sportive dont une équipe de garçons ou de filles s'est classée les 2 années précédentes, championne de France lors des championnats de France UNSS de Lutte par Équipe d'Établissement dans la même catégorie d'âge

LICENCIÉS AUTORISÉS	Collège Minimes, filles et garçons <i>Les Benjamins 3 sont autorisés sans quota</i>	Lycée Cadets et Juniors, filles et garçons <i>Les Juniors sont autorisés sans quota</i>
COMPOSITION DES ÉQUIPES	8 lutteurs et lutteuses (5 au minimum) Mixité obligatoire 3 Catégories de poids filles: 1 MF en (+40kg -50kg) 2 MF en -60kg** (** la plus légère est N°1, mais s'il n'y a qu'une seule lutteuse, elle est N°1 si elle pèse moins de 55kg et N°2 si elle pèse plus de 55kg) 1 MF+60kg* (*si différence de +10kg entre les lutteuses le match est neutralisé) 3 Catégories de poids garçons: 1 MG en (+45kg -55kg) 2 MG en -65kg** (** le plus léger est N°1, mais s'il n'y a qu'un seul lutteur, il est N°1 s'il pèse moins de 60kg et N°2 s'il pèse plus de 60kg) 1 MG+65kg* (*si différence de +10kg entre les lutteurs le match est neutralisé)	6 lutteurs et lutteuses (4 au minimum) Mixité obligatoire 3 Catégories de poids filles: 1 CF en (+45-55kg) 1 CF en -65kg 1 CF+65kg*(*si différence de +10kg entre les lutteuses le match est neutralisé) 3 Catégories de poids garçons: 1 CG en (+50-60kg) 1 CG en -70kg 1 CG+70kg* (*si différence de +10kg entre les lutteurs le match est neutralisé)
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre obligatoire par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de la même académie Il ne peut pas être compétiteur Il peut être licencié à la FFL En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	UNSS Cf. le livret « Je suis Jeune arbitre en lutte » 2016-2020 (MAJ 2017)	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée intégré à l'équipe	
FORMULE DE COMPÉTITION	Compétition équipe contre équipe (face à face) Formule championnat jusqu'à 5 équipes ou par poules et tableau de classement à partir de 6 équipes	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Quotas par inter-académies et repêchage de la CMN 1 équipe qualifiée en Collège Mixte par inter-académies 1 équipe qualifiée en Lycée Mixte par inter-académies	
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 au maximum dans la catégorie collège 12 au maximum dans la catégorie lycée	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Equipe Mixte Excellence Collège Champion de France UNSS par Equipe Mixte Excellence Lycée	

Championnats de France UNSS de Lutte Sport Partagé

Conditions de participation

Le championnat est ouvert à tous les associations sportives et ne comporte pas de réserve concernant la participation des élèves.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins 3, Minimes, filles et garçons
COMPOSITION DES ÉQUIPES	2 valides 2 en situation de handicap (troubles cognitifs et sensoriels) Mixité autorisée
JEUNES ARBITRES	1 Jeune Arbitre obligatoire par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de la même académie Il ne peut pas être compétiteur Il peut être licencié à la FFL En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée intégré à l'équipe
RÈGLEMENT	Règlement spécifique UNSS de la « lutte sur sable » adaptée à ce championnat.
FORMULE DE COMPÉTITION	Formule championnat avec classement par équipes à l'issue des rencontres individuelles selon les catégories de poids constituées sur place.
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Sur invitation.
NOMBRE D'ÉQUIPES	4 au minimum et 8 au maximum. Si plus de 8 équipes la priorité sera donnée à une représentation inter-académique.
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS « sport partagé »

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 23 décembre 2017

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Canoë Kayak par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Autres formes de lutte :

LA LUTTE SUR SABLE :

Dispositif matériel : Cercle de 5 mètres de diamètre sur le sable (ou sur tapis à défaut)

But : Faire sortir l'adversaire de la surface de combat ou le faire chuter (2 manches gagnantes)

Critères de réussite : Dès qu'une partie du corps touche le tapis en dehors de la surface ou dès qu'un 3^{ème} appui (autre que les 2 pieds) touche le sol.

Position de départ : Debout face à face, à distance.

Durée : 1 minute

Intérêts pédagogiques :

Cette lutte pose des problèmes de saisies et de déséquilibre de l'adversaire tout en conservant son propre équilibre. Elle oblige à se situer par rapport aux limites de la surface de combat tout en tenant compte de l'alternative de la chute. Pratiquée sur le sable, cette lutte oblige à une constante recherche d'appuis stables.

EXEMPLE CONCRET

CHALLENGE NATIONAL DE LUTTE SUR SABLE – LA REUNION le 2 avril 2016

« 400 participants, autant de filles que de garçons, se sont rencontrés dans le splendide cadre de la plage de la Ravine Blanche à St Pierre. Toutes les catégories d'âge étaient représentées. Les rencontres se sont disputées sur une douzaine de cercles. Les équipes de 3 filles ou de 3 garçons étaient constituées des élèves ayant pris part au championnat de France UNSS de lutte qui s'était déroulé deux jours plus tôt à St Joseph de La Réunion. Les finales ont donné lieu à des rencontres de haut-niveau et permis aux jeunes de la métropole de se mesurer aux réunionnais aguerris à cette forme de lutte. »

LE SUMO (lutte japonaise simplifiée) :

Dispositif matériel : Cercle de 4 mètres de diamètre.

But : Faire sortir l'adversaire de la surface de combat. (2 manches gagnantes)

Critères de réussite : Dès qu'une partie du corps touche le tapis en dehors de la surface.

Position de départ : Debout face à face, à distance.

Durée : 1 minute

Intérêts pédagogiques :

Cette lutte pose des problèmes de saisies et de déséquilibre de l'adversaire tout en conservant son propre équilibre. Elle oblige à se situer par rapport aux limites de la surface de combat tout en se situant par rapport à l'adversaire. Le risque de chute est très limité.

LA LUTTE SENEGALAISE :

Dispositif matériel : Cercle de 4 mètres de diamètre.

But : Faire chuter l'adversaire. (2 manches gagnantes)

Critères de réussite : Dès qu'un 3^{ème} appui (autre que les 2 pieds) touche le sol.

Position de départ : Debout face à face, à distance.

Durée : 1 minute

Intérêts pédagogiques :

Cette lutte pose des problèmes de saisies et de déséquilibre de l'adversaire tout en conservant son propre équilibre.

Elle oblige le lutteur à calculer les risques de conservation de son propre déséquilibre lorsqu'il fait tomber son adversaire.

NB. La délivrance des trois premiers niveaux de maîtrise « jaune, orange et vert » de la progression fédérale peut être déléguée à un enseignant d'EPS (titulaire d'un Brevet d'Etat de lutte) dans le cadre de l'AS. Le diplôme UNSS remis sera converti en « Maîtrise » dès la prise d'une licence fédérale.

Handicap

Participation d'élèves souffrant de différents types de handicap (motricité, surdité, visuel, trouble du comportement) au sein des IME, UPI et ULIS...

- Participation comme juge, organisateur ou reporter jusqu'aux championnats de France.

- Un « Championnat de France « sport partagé » a été organisé lors du championnat de France 2017. Il a accueilli 2 équipes de 2 « valides » et de 2 licenciés issus des IME, UPI et ULIS... (Trouble de la fonction cognitive). Ce premier championnat s'est déroulé dans de bonnes conditions.

Formation

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants et Jeunes coaches, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Concernant la Lutte :

Les membres de la CMN, se sont engagés à construire des contenus de formation vers les animateurs d'AS qui encadrent ou qui sont susceptibles d'encadrer des AS Lutte. La direction nationale souhaite que les animateurs ainsi formés et possédant une expérience avancée dans ce sport, puissent devenir des référents au sein de leur département voire de leur académie. L'enjeu est de permettre, par une relation UNSS/FFLutte, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques en particulier par le biais de la bibliothèque virtuelle UNSS « wikisport ». Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et de la Fédération Française de Lutte. Les formations en interne via les ligues fédérales étant prépondérantes.

Avant chaque championnat de France, une formation sera destinée aux enseignants participant à l'organisation en tant que responsable d'une chambre d'appel ou chef de surface.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque rencontre entre équipe se terminera de la façon suivante :

- Les 2 équipes et leurs coaches, échangeront sur leur ressenti relatif au comportement de chacun pendant les combats.

Cet échange ne dépassera pas quelques minutes et se fera non loin des tapis sans gêner les rencontres à venir.

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Sécurité

Textes de Référence :

- LC Sécurité



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFL

La convention entre l'UNSS et la FFL précise que le jeune officiel de certification de niveau national permet une équivalence « jeune arbitre » dès lors qu'il est licencié à la FFL.

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès de la commission régionale d'arbitrage (CRA) de la ligue.

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

5. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> >Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> >Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Edouard ANDREASSIAN

FFL

Bruno DEDIEU

Adjoint au DTN

Jean-Philippe DOS PRAZERES

Adjoint au DTN

Rezki HACHEMI

Membre de la fédération

Didier BRISOT

UNSS

Claire BOUILLOT

Jérôme FONTAN

Bernard SABATIER

Délégué technique UNSS

Ivan MEUNIER

Annexe 1

Associations Sportives championnes de France en 2016 et 2017 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Collèges Filles

NÉANT

Collèges Garçons

NÉANT

Lycées Filles

NÉANT

Lycées Garçons

Lyc Saint Éxuoéry LES AVIRONS

LA RÉUNION

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives finalistes en 2017 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Collèges Équipe Mixte

Col Anthonioz De Gaulle CLUSES

GRENOBLE

Col Achille Grondin SAINT JOSEPH

LA RÉUNION

Lycées Équipe Mixte

Lyc Pierre Poivre SAINT JOSEPH

LA RÉUNION

Lyc Jean Henri Lambet MULHOUSE

STRASBOURG

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en
2017 et n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT